



RÈGLEMENT DU VTT

Dimanche 19 avril 2026

COURSE VTT (29 KM) et RANDONNÉES (29 KM et 20 KM)

1. Préambule :

La 12^e édition du XDEVA est organisée par le Cercle des Triathlètes de Nouvelle-Calédonie, affilié à la Fédération Française de Cyclisme.

Le règlement de la Fédération Française de Cyclisme s'applique pour la course et les randonnées VTT.

La réglementation fédérale est consultable sur www.ffc.fr.

2. Les épreuves

Il est prévu une course VTT (musculaire) chronométrée de 29 km et quatre randonnées VTT non chronométrées :

- La randonnée « RANDO 20 KM VAE » de 20 km à partir de 19 ans.
- La randonnée « RANDO 20 KM Musculaire » de 20 km à partir de 15 ans.
- La randonnée « RANDO 29 KM VAE » de 29 km à partir de 19 ans.
- La randonnée « RANDO 29 KM Musculaire » de 29 km à partir de 19 ans.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

Pour les parcours ouverts aux vélos à assistance électrique (VAE), il est demandé aux cyclistes d'être très prudents vis-à-vis des autres concurrents notamment lors du dépassement des vélos de type musculaires et de signaler son dépassement à haute voix "je passe à gauche" ou "je passe à droite" lorsque la largeur de la piste le permet.

Les concurrents confirment qu'ils sont conscients des risques inhérents à cette épreuve et qu'ils sont entièrement responsables pour tout problème de santé.

Il est prévu une épreuve VTT chronométrée de 29 km, à partir de la catégorie d'âge U19 (+ de 17 ans) pour les licenciés FFC et 19 ans pour les non licenciés.

Lors de la course VTT, la règle des 80% du temps du premier en plus sera appliquée. Cela veut dire que vous disposez de 80% de temps en plus que celui enregistré par le premier pour être autorisé à finir. Vous serez classés selon votre position en cas d'arrêt demandé par l'organisation.

Il convient pour chaque participant de compléter le questionnaire médical du Gouvernement de NC : https://djs.gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/questionnaire_medical.pdf.

La fourniture d'une attestation de santé délivrée par la FFC (via : <https://compte.ffc.fr/>) ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme / VTT en compétition datant de moins de six mois est obligatoire pour les non licenciés.

Les coureurs licenciés autres que FFC sont considérés comme NON LICENCIÉS.

Seuls les certificats médicaux datant de moins de six mois à la date de l'événement seront acceptés. Tout certificat médical falsifié ou non conforme à l'original délivré par un médecin dégage la responsabilité de l'organisateur en cas d'accident.

Toute personne prenant le départ de la course sans plaque et puce électronique, ou après le contrôle et la clôture du dispositif de sécurité, ne sera pas autorisée à prendre le départ. En cas de non-respect, les licenciés FFC s'exposent aux sanctions fédérales conformément au titre XII disciplinaire de la FFC ainsi qu'à une convocation par la commission d'arbitrage du comité régional de cyclisme.

Toute aide ou assistance extérieure est interdite durant la course 29 km VTT cependant les coureurs peuvent s'entraider entre eux en cas de problème technique. Divers ravitaillements sont prévus par l'organisation tout au long de l'épreuve jusqu'à l'arrivée.

Pour l'utilisation des VAE, l'âge minimum est 19 ans.

3. Parcours Rando VAE, Rando VTT musculaire 20 km

DÉPART au Centre d'Accueil de Poé :

VAE : 9H

VTT Musculaires : 9H05

Parcours VTT de 20 km 293 m D+ et quelques difficultés techniques ; le départ se fait depuis la maison située à l'entrée du centre d'accueil de Poé, les VTTistes sont accompagnés le long de la voie revêtue jusqu'à l'entrée dans les parcours ; le retour se fait le long du golf sur une piste en terre puis sur les accotements de la voie revêtue ; ravitaillements aux PK6.4, PK13.3 et à l'arrivée.

Temps indicatif : entre 1h15 et 2h30.

4. Parcours Rando VAE, Rando VTT musculaire et course VTT musculaire 29 km

DÉPART au Centre d'Accueil de Poé :

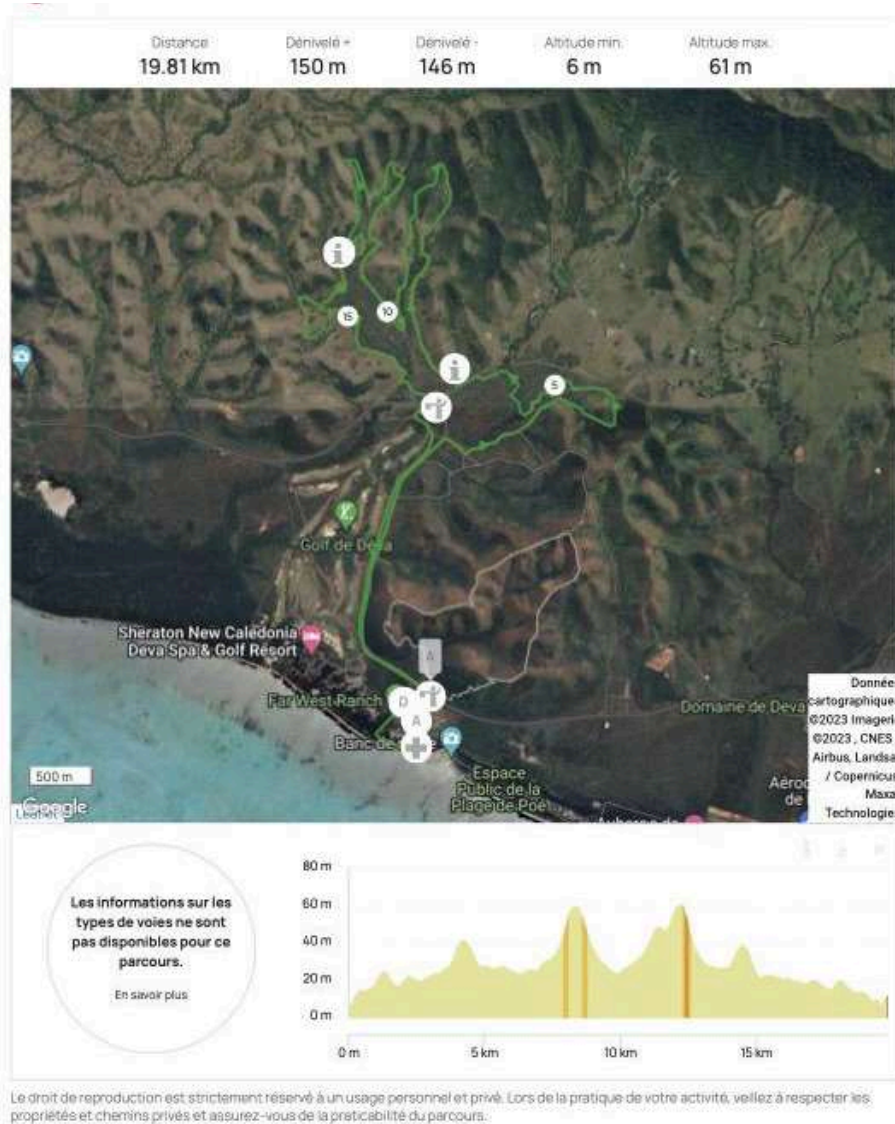
Course VTT musculaires : 8H

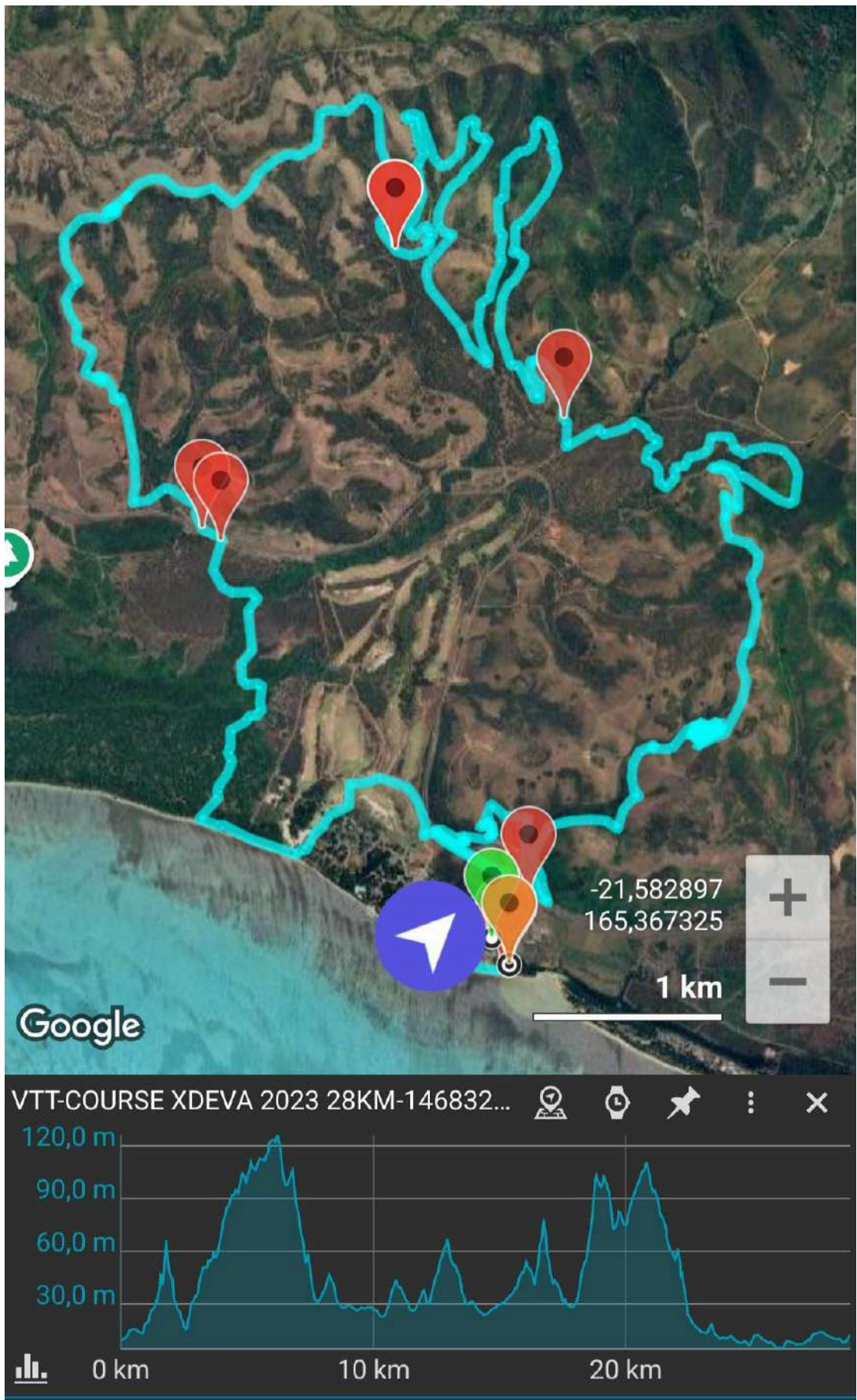
Rando VTT musculaires : 8H05

Rando VAE : 8H45

Parcours VTT de 28,9 km 536 m D+ et plusieurs difficultés techniques ; le départ se fait depuis la maison située à l'entrée du centre d'accueil, les VTTistes grimperont le Ouva koué,

puis les crêtes à l'ouest des circuits du domaine. Le retour se fait par le domaine du Sheraton en longeant le golf sur une piste en terre puis sur les accotements de la voie revêtue ; ravitaillements aux PK10.5, PK18, PK23.7 et à l'arrivée.





Temps indicatif : entre 1h20 et 3h30

5. Signalisation.

L'ensemble des circuits est balisé à l'aide de peinture biodégradable de couleur jaune / orange.



Les intersections entre les différents tracés sont signalées à l'aide de panneaux d'orientation A3 :



6. Comportement.

Il est demandé aux vttistes de se respecter mutuellement. La démarche de dépassement d'un autre concurrent doit être précédée d'une demande « *je passe à gauche* » ou « *je passe à droite* ».

7. Ravitaillement.

Plusieurs ravitaillements sont mis à disposition des vttistes, conformément aux plans de parcours. Un ravitaillement solide et liquide vous attend à l'arrivée. Une zone de propreté est mise en place aux abords des ravitaillements. Vous devrez abandonner vos déchets dans cette zone uniquement et conserver les vôtres jusqu'à l'arrivée.

8. Matériel obligatoire.

Il est demandé aux vttistes d'avoir les équipements suivants :

- 1 VTT (non électrique, roues 26, 27.5 ou 29 pouces ;
- Des freins en bon état de fonctionnement ;
- Les cintres et bar-ends (guidon) bouchonnés ;
- Les Go Pro et autres caméras d'actions sont interdites sur le VTT et sur le VTTiste ;
- Un casque à jugulaire sanglée ;
- Une paire de chaussures de sport fermées ;
- La plaque attachée sur le guidon (si fournie par l'organisation) ;
- Un bidon d'eau 50 cl minimum.

Un kit de réparation (pompe, démonte pneu, chambre à air notamment) et des gants sont vivement conseillés.

Il est demandé au VAE de fournir l'attestation de conformité technique lors de leur inscription.

9. Inscriptions, plaques, dossards FFC et transcodeurs:

Les inscriptions sont disponibles en ligne sur inlive.nc jusqu'au 15 avril 2026 minuit, et sont bloquées à 150 participants pour la journée de dimanche. Aucune inscription ne se fera sur place. Les remboursements seront possibles sur demande, **avant la remise de la plaque et déduction faite** de 1 000F XPF de frais de gestion. La demande devra parvenir par mail à challengexdeva@gmail.com avant le 15 avril 2026.

Les dates et lieux des remises des plaques seront communiqués ultérieurement.

Une récupération sera possible sur place pour les résidents hors Grand-Nouméa.

Pendant la course, les participants doivent obligatoirement avoir leur plaque en VTT. Les plaques ne doivent pas être pliées ni coupées.

10. Pointage avant le départ :

Avant le départ : l'ensemble des participants doit se présenter au pointage de leur course et randonnées sans quoi, ils ne seront pas classés ou référencés.

Pour la course VTT, le pointage se fera par inlive.nc sur la route, près du départ :



Le pointage de la randonnée se fera au village. Les mineurs devront se présenter au pointage avec leurs parents et ils seront sous leur responsabilité.

11. Responsabilité :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation avant, pendant et après les courses. Les participants sont responsables de leur matériel individuel et de tout leur équipement sportif (VTT compris).

En voiture, à VTT ou à pied, les participants doivent respecter les règles du code de la route dans les parties du circuit empruntant les voies soumises à ce code, et ouvertes à la circulation. A l'intérieur du centre d'accueil de Poé, la vitesse est limitée à 10 km/h. Le stationnement des véhicules se fait exclusivement sur les parkings matérialisés et en respectant les emplacements réservés.

Il est fortement conseillé de ne pas rouler sur le parking véhicule avec son VTT, afin de réduire le risque de crevaison.

12. Niveau.

Les courses se déroulent sur un terrain en extérieur, de petite montagne, avec des risques inhérents à ce milieu (terrain, autres participants, obstacles cachés ou non, racines, trous, boue...). Les compétiteurs doivent être aptes à la pratique du VTT. Les participants doivent rouler dans le cadre d'une gestion rationnelle de leur forme physique. En cas de chute, l'organisation ne peut en aucun cas être tenue comme responsable des blessures occasionnant, ou non, une interruption de travail, ou une casse de matériel.

13.Assurance.

Chaque participant déclare disposer d'une responsabilité civile. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance (qui ne couvre pas le décès, l'invalidité et les frais médicaux). Les non licenciés seront couverts par la Garantie Individuelle Accidents des Participants Occasionnels (GIAPO) correspond à l'assurance journalière du participant non licencié en individuel (compris dans le prix de l'inscription). Les licenciés FFC sont couverts par l'assurance fédérale.

14.Autorisation parentale.

Une autorisation parentale téléchargeable est obligatoire pour les mineurs étant inscrits à la course et aux randonnées.

15.Classement et remise des prix.

Pour la course, un classement scratch des 5 premiers homme/femme sera récompensé sur le podium. La remise des prix aura lieu vers 13 heures. Les lots non récupérés par les concurrents durant la remise des prix ne pourront PAS être remis à une autre date. Les protocoles sont obligatoires pour les licenciés FFC (tenue vestimentaire du club).

16.Tirage au sort.

Après la remise des prix, vers 13 heures 30, un tirage au sort parmi l'ensemble des concurrents du dimanche sera organisé afin de répartir l'ensemble des lots offerts par nos partenaires. En cas d'absence de la personne, celui-ci est remis en jeu.

17.Respect de l'environnement.

Nous plaçons ce week-end sous le signe du sport « nature ». Une attention particulière sera donnée au respect des règles du domaine de DEVA et du centre d'accueil de Poé et à l'absence de tout type de déchets sur tous les sentiers fréquentés durant le week-end. Les participants s'engagent à respecter les espaces naturels traversés.

Nous vous encourageons à opter pour le co-voiturage.

18.Annulation.

L'organisation se réserve le droit de pouvoir annuler l'événement en cas de force majeure (conditions météorologiques, crise sanitaire, niveau de risque incendie extrême, blocages, manifestations ou autres...). Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. Au sens de l'article 1148 du code civil (définition d'un cas de force majeure), l'organisation n'est pas dans l'obligation de rembourser les compétiteurs en cas d'annulation et fera son maximum pour reporter l'épreuve.

Dans le cas où l'organisateur déciderait de rembourser les participants, les modalités de seront les suivantes :

- Remboursement intégral avant le 15 avril 2026, minuit, déduction faite des frais d'inscription et de gestion (1000 FCFP) ;

19. Droit à l'image.

Le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

20. Site du Centre d'accueil de Poé (CAP).

Le centre d'accueil de Poé accueille le site de course du XDEVA. Sur l'ensemble du site, le règlement intérieur du CAP s'applique.

Il est interdit notamment :

- de boire ou d'introduire de l'alcool ;
- de fumer ;
- d'introduire des animaux même tenus en laisse ;
- d'utiliser des articles pyrotechniques et des substances inflammables ;
- de causer des dégradations ou dommages aux installations (murs, serrures, portes, revêtement, interrupteurs, etc.) ;
- d'accéder par la plage aux locaux du CAP par les non utilisateurs.

Le centre étant situé dans une réserve totale, il est formellement interdit de ramasser, récolter tous végétaux, animaux et d'allumer des feux de tout type, y compris sur la plage.

En cas de non-respect du règlement intérieur du CAP, toute personne pourra être exclue sans prétendre à un quelconque remboursement.

Toutes destructions, dégradations et détériorations dûment constatées dans l'enceinte du CAP peuvent faire l'objet de poursuites.

21. Acceptation du règlement.

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et l'éthique de course. Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant, de l'équipe sur décision du comité d'organisation.

Renseignements organisation : challengexdeva@gmail.com